SAINTE-ANNE

PRIMAIRE | SECONDAIRE | COLLÉGIAL

Directive sur l'utilisation des technologies

Table des matières

1. Introduction 1
2. Objectifs 1
3. Utilisation des Réseaux et de l'Internet 1
   a. Accès aux Réseaux 1
   b. Utilisation responsable et éthique 1
   c. Sécurité et Confidentialité 2
4. Utilisation des Dispositifs Personnels (BYOD) 2
   a. Utilisation en Classe 2
5. Propriété Intellectuelle 2
6. Sanctions 2
7. Mise à jour de la Directive 3
8. Conclusion 3

1. Introduction

Le Collège Sainte-Anne reconnaît l'importance des technologies de l'information et de la communication dans le processus éducatif. Cette directive vise à établir des lignes directrices claires concernant l'utilisation des technologies par les élèves, les étudiants, le personnel enseignant et le personnel administratif afin de garantir un environnement sûr, respectueux et productif.

2. Objectifs

- Promouvoir une utilisation responsable et éthique des technologies.
- Garantir la sécurité et la confidentialité des informations personnelles et institutionnelles.
- Encourager l'intégration des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage.
- Prévenir les abus et les utilisations inappropriées des ressources technologiques.

3. Utilisation des Réseaux et de l'Internet

a. Accès aux Réseaux

L'accès aux réseaux informatiques et à l'Internet est un privilège accordé aux élèves, aux étudiants et au personnel dans le but de soutenir le processus éducatif. Toute utilisation doit être conforme aux objectifs éducatifs et administratifs du collège.

b. Utilisation responsable et éthique

L'utilisation des réseaux et de l'Internet doit être conforme aux lois en vigueur et aux principes de respect et de civilité. Les activités suivantes sont strictement interdites :

- Accès à des contenus illégaux, offensants ou inappropriés.
- Toute forme de cyberintimidation, de harcèlement, de menace, de diffamation, d’injures, de traque, ou toute autre violation des droits légaux.
- Transmission de messages haineux, menaçants ou harcelants.
- Utilisation des réseaux pour des activités commerciales sans autorisation préalable.

- Utilisation des réseaux pour des activités de cybercriminalité, tel que l'introduction de virus informatiques, orchestration de cyberattaques.
- Partage non autorisé d'informations personnelles d'autres individus.
- Utilisation des réseaux pour télécharger ou distribuer du matériel protégé par des droits d'auteur sans autorisation.

c. Sécurité et Confidentialité

Les utilisateurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs identifiants de connexion et préserver la confidentialité des informations sensibles conformément aux politiques et règlements en vigueur. Le collège se réserve le droit de surveiller les activités sur ses réseaux pour garantir le respect de cette directive.

4. Utilisation des Dispositifs Personnels (BYOD)

Le collège permet l'utilisation de dispositifs personnels (tels que les ordinateurs portables, tablettes et téléphones intelligents) à des fins éducatives. Les utilisateurs doivent veiller à ce que leurs dispositifs soient sécurisés et conformes aux exigences techniques du Collège.

a. Utilisation en Classe

L'utilisation de dispositifs personnels en classe est autorisée uniquement à des fins éducatives et avec l'approbation de l'enseignant.e. Toute utilisation non conforme pourra entraîner des sanctions ainsi que la confiscation du dispositif.

5. Propriété Intellectuelle

Les élèves, les étudiants et le personnel doivent respecter les droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne les logiciels, les documents et autres ressources numériques. Toute violation des droits d'auteur ou de licence est strictement interdite.

6. Sanctions

Toute violation de cette directive pourra entraîner des sanctions disciplinaires, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité de l'infraction.

7. Mise à jour de la Directive

Cette directive sera révisée et mise à jour régulièrement pour s'adapter aux évolutions technologiques et législatives. Les mises à jour seront communiquées à tous les membres de la communauté du Collège Sainte-Anne.

8. Conclusion

Le Collège s'engage à fournir un environnement sûr et propice à l'apprentissage grâce à une utilisation responsable des technologies. Le respect de cette directive est essentiel pour garantir la sécurité et l'efficacité des ressources technologiques du Collège.